

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 septembre 2013, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Poste vacant	siège 3
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée

Vincent Tremblay	siège 4
------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2013-09-225

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 16 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 12 août et 4 septembre 2013;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **Comité du 150^e anniversaire de Saint-Malo : 22 juin 2013;**
7. **Règlement 383-2013 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;**
8. **Prolongement de l'égout municipal :**
 - 8.1 **Acceptation de la soumission pour le prolongement de l'égout municipal**
 - 8.2 **Règlement pour une avance de fonds pour les citoyens**
 - 8.3 **Règlement modifiant le règlement d'emprunt 305-2005 qui modifiait le règlement numéro 286-2002**

- 8.4 **Règlement d'emprunt concernant le prolongement de l'égout municipal sur la 253 Sud**
9. **Appels d'offres : diesel;**
 10. **Croix-Rouge;**
 11. **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : point d'eau;**
 12. **Moratoire pour les taxes municipales de JM Champeau;**
 13. **Paiement des comptes :**
 - 13.1 **Comptes payés**
 - 13.2 **Comptes à payer**
 14. **Bordereau de correspondance;**
 15. **Rapports :**
 - 15.1 **Maire**
 - 15.2 **Conseillers**
 - 15.3 **Directrice générale**
 16. **Varia :**
 - 16.1 **Conformité des fosses septiques et des champs d'épuration;**
 17. **Évaluation de la rencontre;**
 18. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 2013**

Résolution 2013-09-226

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2013 est reportée à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Des citoyens sont présents afin de discuter :

- Du prolongement de l'égout municipal;
- Du moratoire pour les taxes municipales;
- Des fosses septiques et des champs d'épuration.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier spécial pour ce point.

6. **COMITÉ DU 150^E ANNIVERSAIRE DE SAINT-MALO : 22 JUIN 2013**

Le comité responsable du spectacle du 22 juin 2013 pour le 150^e anniversaire est venu présenter le rapport sur l'événement. Il demande à la municipalité de Saint-Malo de leur fournir les documents nécessaires afin de faire balancer les différents rapports financiers.

7. **RÈGLEMENT 383-2013 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8. **PROLONGEMENT DES ÉGOUTS MUNICIPAUX**

8.1 **Soumission pour le prolongement de l'égout municipal**

ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2013-07-176, la municipalité de Saint-Malo a publié un appel d'offres pour les travaux de prolongement du service d'égout sanitaire à Saint-Malo dans Le Progrès et dans le SEAO;

ATTENDU QU' une offre a été présentée par Grondin excavation qui était le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 192 500 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE les travaux seront financés en partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010 – 2013 (TECQ) ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accepte que les travaux soient remis l'année prochaine;

ATTENDU QUE les formulaires *État d'avancement des travaux* ainsi que *Étapes du projet* devront être remplis pour reporter les dates de réalisation des travaux;

Résolution 2013-09-227

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo rejette l'ensemble des soumissions reçues, puisque le prix du plus bas soumissionnaire conforme est plus élevé que le montant prévu au budget.

QUE la directrice générale soit mandatée pour remplir les formulaires nécessaires pour reporter la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 **Règlement pour une avance de fonds pour les citoyens**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8.3 **Règlement modifiant le règlement d'emprunt 305-2005 qui modifiait le règlement numéro 286-2002**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8.4 **Règlement d'emprunt concernant le prolongement de l'égout municipal sur la 253 Sud**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

9. **APPEL D'OFFRES : DIESEL**

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à quatre firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

Résolution 2013-09-228

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

D'envoyer une invitation à quatre firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a fait parvenir le renouvellement de l'entente de *Services aux sinistrés* concernant le plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

ATTENDU QUE la collecte de fonds permet à la Croix-Rouge de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée pour les municipalités de moins de 1 000 habitants est : 150 \$ pour 2013 - 2014, 150 \$ pour 2014 - 2015 et 150 \$ pour 2015 - 2016;

Résolution 2013-09-229

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

- d'accepter l'entente de la Croix-Rouge pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile afin qu'il nous fournisse un support bénévole dans une situation d'urgence.
- d'autoriser monsieur le maire Jacques Madore et madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document requis pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.
- de participer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge en versant un montant de 150 \$ pour 2013 - 2014, 150 \$ pour 2014 - 2015 et 150 \$ pour 2015 - 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : POINT D'EAU

ATTENDU QU' à la résolution 2012-05-136, JM Champeau a fait parvenir une notification de résiliation de contrat par courrier recommandé sur le «Protocole d'entente - Utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie» à partir du 6 mai 2013;

ATTENDU QU' à cette même résolution, la municipalité de Saint-Malo a décidé de regarder la possibilité d'installer un point d'eau sur le lot 4B-24 dans le secteur résidentiel afin de desservir le village;

ATTENDU QU' après des vérifications sur différents endroits pour installer le point d'eau du village, les travaux seront effectués dans le nouveau secteur résidentiel;

Résolution 2013-09-230

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo installera le point d'eau du village dans le nouveau secteur résidentiel.

QUE la municipalité de Saint-Malo engagera H. M. Lambert pour les travaux à effectuer afin d'installer le point d'eau dans le nouveau secteur résidentiel.

QUE les matériaux pour l'installation du point d'eau seront achetés et aménagés par la municipalité de Saint-Malo;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MORATOIRE POUR LES TAXES MUNICIPALES DE JM CHAMPEAU

Ce point est remis à une séance ultérieure.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 53 775,47 \$ payés depuis le 13 août 2013;

Résolution 2013-09-231

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 53 775,47 \$ payés depuis le 13 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Comptes à payer

13.2.1 Inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU QU' à la résolution 2013-05-112, la municipalité de Saint-Malo a accepté de payer 30 % du montant total des cours *Inspection municipale en bâtiment et environnement – EEE.08* qui restent à suivre par monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement demande au Conseil municipal de fournir un montant pour l'hébergement des cours *Inspection municipale en bâtiment et environnement – EEE.08*;

Résolution 2013-09-232

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera 30 % du montant total de 458,28 \$ déboursé pour l'hébergement lorsque monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement a suivi son cours *Inspection municipale en bâtiment et environnement – EEE.08*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.2 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo afin de verser une commandite pour le souper paroissial;

Résolution 2013-09-233

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE remettre une commandite de 100 \$ à la Paroisse Notre Dame de l'Unité, secteur Saint-Malo pour le souper paroissial du 20 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

14.1 Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE le vendredi 20 septembre 2013, le tournoi 2013 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook (CCIRC) se déroulera sur le parcours du Club de golf de Coaticook;

ATTENDU QUE l'objectif est d'amasser des dons afin d'en faire bénéficier l'ensemble du milieu hospitalier de notre région et d'entretenir des services d'une grande qualité;

ATTENDU QU' un formulaire d'inscription a été reçu avec les coûts et le programme de la journée. La réponse est demandée au plus tard vendredi, le 13 septembre 2013;

Résolution 2013-09-234

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer la participation au tournoi de golf 2013 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook (CCIRC) de monsieur le Maire au coût de 125 \$ par personne pour le golf, la voiturette et le souper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le point suivant :

- Le répartiteur de Colebrook;
- Les rénovations des bâtiments de la MRC de Coaticook (centre administratif);
- Les profits du tournoi de golf pour la Fête de la famille ont été de 7 335,90 \$;
- Le nouveau technicien en géomatique de la MRC de Coaticook.

15.2 Conseillers

Le conseiller Alain Tétrault parle au Conseil municipal sur :

- Les communications d'urgence;
- L'AGA du comité des Loisirs se tiendra le 20 septembre 2013.

15.3 Directrice générale

15.3.1 Tuyaux pour un chemin se rendant au lac Lindsay

ATTENDU QU' à la résolution 2013-08-216, la municipalité de Saint-Malo a résolu de donner les ponceaux usagés et endommagés à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour les vendre au 150^e anniversaire de Saint-Malo le 1^{er} septembre prochain;

ATTENDU QUE l'Association des eaux et des berges du lac Lindsay a demandé à la municipalité de Saint-Malo de lui remettre des tuyaux de 24 po par 32 pi de long pour un chemin afin de se rendre à la digue qui sera installé au lac Lindsay;

Résolution 2013-09-235

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE la municipalité de Saint-Malo remettra quatre tuyaux de 8 pi de long par 24 po à l'Association des eaux et des berges du lac Lindsay pour un chemin afin de se rendre à la digue qui sera installé au lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le comité des Loisirs à payer ses frais de chauffage en deux versements;

Résolution 2013-09-236

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE remettre le dernier versement de 3 000 \$ au comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.3 Beecher Falls

ATTENDU QUE l'entente avec le service d'incendie de Beecher Falls doit être renouvelée;

ATTENDU QUE l'entente avec Beecher Falls sera renouvelée au coût de 7,98 \$ par personne en argent américain, pour une population de 496 individus;

Résolution 2013-09-237

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

DE renouveler l'entente avec Beecher Falls pour les services d'urgence des pompiers au coût total de 3 958,08 \$, en argent américain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.4 Demande d'exemption de paiement des ordures et de la collecte agriculteur

Le Conseil municipal refuse le crédit de taxes pour le paiement des ordures et de la collecte agriculteur au matricule 1909 24 0209 parce que son terrain n'est pas entièrement enclavé. Ce terrain a un accès au chemin par un côté.

15.3.5 Donation d'un terrain à la municipalité de Saint-Malo

Le propriétaire du terrain matricule 2610 90 6335 veut donner son terrain à la municipalité de Saint-Malo. La Municipalité devra payer le notaire lors de la transaction. Le Conseil municipal n'accepte pas d'acquérir ce terrain.

16. VARIA

16.1 Conformité des fosses septiques et des champs d'épuration

ATTENDU QU' une consultation a été faite auprès des citoyens pour éclaircir la situation des personnes touchées par l'obligation d'entreprendre les démarches sur la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration;

ATTENDU QU' à la suite de cette consultation, plusieurs citoyens demandent la possibilité de prolonger le délai jusqu'à l'année prochaine pour la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration de leur propriété;

Résolution 2013-09-238

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de reporter la date limite au 30 septembre 2014 pour la conformité des fosses septiques et des champs d'épuration des propriétés du territoire de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 10.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière